

**ARRETE N° RH-2025-557
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. DECOMBLE Grégory	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.10.2026

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

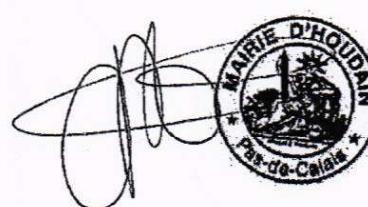
- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à Houdain, le 18 novembre 2025,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :



8 rue Roger-Salengro – 62150 Houdain
tel : 03 21 61 92 30 – E-mail : mairie@houdain.fr
Site : www.mairie-houdain.fr - www.facebook.com/mairiehoudain/





ARRETE N° RH-2025-558
PORANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. MARLE Aurélien	Adjoint administratif	01.01.2026
2. TYBOU Johanna	Adjoint administratif	29.04.2026

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à Houdain, le 18 novembre 2025,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.
Notifié le

Signature des agents :



8 rue Roger-Salengro – 62150 Houdain
tel : 03 21 61 92 30 – E-mail : mairie@houdain.fr
Site : www.mairie-houdain.fr - www.facebook.com/mairiehoudain/





ARRETE N° RH-2025-559
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. BONVARLET Benjamin	Adjoint d'animation	01.08.2026

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à Houdain, le 18 novembre 2025,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

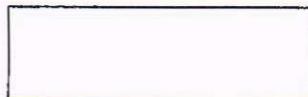
Notifié le

Signature de l'agent :



8 rue Roger-Salengro – 62150 Houdain
tel : 03 21 61 92 30 – E-mail : mairie@houdain.fr
Site : www.mairie-houdain.fr - www.facebook.com/mairiehoudain/





ARRETE N° RH-2025-560
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. MADEJ Gabrielle	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.10.2026

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

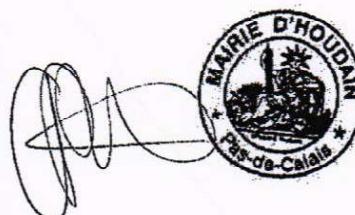
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Houdain, le 18 novembre 2025,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

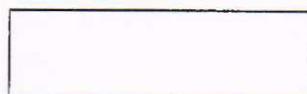
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :



8 rue Roger-Salengro – 62150 Houdain
tel : 03 21 61 92 30 – E-mail : mairie@houdain.fr
Site : www.mairie-houdain.fr - www.facebook.com/mairiehoudain/





**ARRETE N° RH-2025-561
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. EVRARD Johan	Adjoint technique	01.04.2026

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressé.

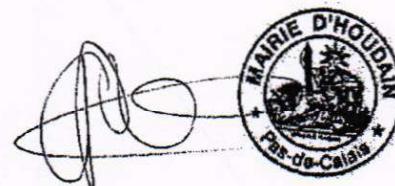
Fait à Houdain, le 18 novembre 2025,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :



8 rue Roger-Salengro – 62150 Houdain
tel : 03 21 61 92 30 – E-mail : mairie@houdain.fr
Site : www.mairie-houdain.fr - www.facebook.com/mairiehoudain/

